

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1135****30 octobre 2003****SOMMAIRE**

<b>Athlima S.A.</b> .....	<b>54449</b>	<b>Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54480</b>
<b>Balfour Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54477</b>	<b>Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54480</b>
<b>Barrique S.A.H., Strassen</b> .....	<b>54456</b>	<b>Invesco GT Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>54463</b>
<b>Bartoldi Investissements S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54444</b>	<b>Investitre S.A. Holding, Strassen</b> .....	<b>54455</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54475</b>	<b>Koroc International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54472</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54475</b>	<b>Lune d'Orient, S.à r.l., Soleuvre</b> .....	<b>54464</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54476</b>	<b>Lunetterie, S.à r.l., Mensdorf.</b> .....	<b>54457</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54476</b>	<b>Lux Media S.A., Diekirch</b> .....	<b>54459</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54476</b>	<b>Lux Media S.A., Diekirch</b> .....	<b>54458</b>
<b>Bickel, S.à r.l., Mertert.</b> .....	<b>54476</b>	<b>Melia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54479</b>
<b>Boons, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54474</b>	<b>(La) Mer du Nord S.C.I., Heiderscheid.</b> .....	<b>54469</b>
<b>Burnside, S.à r.l., Bereldange</b> .....	<b>54478</b>	<b>Moneylift S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54462</b>
<b>C.P.R. Immo S.A., Dahlem</b> .....	<b>54451</b>	<b>Moulins de Kleinbettingen S.A., Kleinbettingen</b> ..	<b>54459</b>
<b>Clearwater, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54457</b>	<b>Moulins de Kleinbettingen S.A., Kleinbettingen</b> ..	<b>54465</b>
<b>Company-Harbor Soparfi S.A., Crendal</b> .....	<b>54434</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Company-Harbor Soparfi S.A., Crendal</b> .....	<b>54434</b>	<b>berg</b> .....	<b>54437</b>
<b>CRA, Cameron Rand Associates S.A., Luxem-</b>		<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>bourg</b> .....	<b>54454</b>	<b>berg</b> .....	<b>54437</b>
<b>CRA, Cameron Rand Associates S.A., Luxem-</b>		<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>bourg</b> .....	<b>54454</b>	<b>berg</b> .....	<b>54437</b>
<b>Creaction International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54455</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Delight, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54455</b>	<b>berg</b> .....	<b>54437</b>
<b>Doncols Business Center S.A., Doncols</b> .....	<b>54477</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Dynabrade Europe, S.à r.l., Wormeldange-Haut</b> ..	<b>54449</b>	<b>berg</b> .....	<b>54437</b>
<b>Elitius &amp; Associés S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54453</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Etablissements Sinner &amp; Cie, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>54444</b>	<b>berg</b> .....	<b>54438</b>
<b>Experta Management A.G., Luxembourg</b> .....	<b>54461</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Experta Management A.G., Luxembourg</b> .....	<b>54461</b>	<b>berg</b> .....	<b>54438</b>
<b>G.B.N., Global Business Network S.A., Luxem-</b>		<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>bourg</b> .....	<b>54449</b>	<b>berg</b> .....	<b>54438</b>
<b>Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembourg</b> ..	<b>54452</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembourg</b> ..	<b>54452</b>	<b>berg</b> .....	<b>54438</b>
<b>Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembourg</b> ..	<b>54452</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembourg</b> ..	<b>54453</b>	<b>berg</b> .....	<b>54438</b>
<b>Getro International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54475</b>	<b>Napos Trading Company S.A., Luxembourg-Kirch-</b>	
<b>Griminvest S.A., Strassen</b> .....	<b>54455</b>	<b>berg</b> .....	<b>54439</b>
<b>(La) Haie Blanche S.A. Luxembourg, Luxembourg</b> ..	<b>54436</b>	<b>Nicanni International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54444</b>
<b>Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54479</b>	<b>Oxymeter Luxembourg S.A.H., Weiswampach</b> ..	<b>54451</b>
<b>Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54479</b>	<b>Partelcom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54457</b>
<b>Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54479</b>	<b>Partelcom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54457</b>

Pelvis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54435	SINF S.A.H., Strassen . . . . .	54456
Pelvis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54436	Soball, S.à r.l., . . . . .	54477
Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL), S.à r.l., Strassen . . . . .	54478	Still Petit Palais Participations S.A., Luxembourg .	54471
Rasgor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54450	Stratego International, S.à r.l., Luxembourg . . . .	54434
Rasgor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54450	Stratego Trust S.A., Luxembourg . . . . .	54478
Robling's Malerwerkstatt, S.à r.l., Mertert . . . . .	54453	Sun Investments S.A., Strassen . . . . .	54455
Ruegen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54475	Tol-Service S.A., Luxembourg . . . . .	54436
Ruegen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54475	Tréfileries Haute Forêt S.A., Grevenmacher . . . .	54453
Ruegen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54475	Tuileries Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54471
Sierra Investments (Luxembourg) 2, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	54439	Virtual Concept Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54471

**COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 6.518.

Sophie Darche, demeurant Rue des Mésanges 7 à B-6880 Bertrix, présente sa démission du poste d'administrateur délégué de la société COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A.

Sa démission est effective à la date reprise ci-dessous.

Bertrix, le 3 avril 2003.

S. Darche.

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2003, réf. DSO-AE00082. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(902524.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

**COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 6.518.

Marylène Collignon, demeurant à B-6600 Bastogne, 8, Mont, déclare par la présente remettre sa démission du poste d'administrateur de la société COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A.

Sa démission est effective dès ce jour et à acter dans la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Fait à Bastogne, le 3 avril 2003.

M. Collignon.

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2003, réf. DSO-AE00083. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(902525.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

**STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

*Procès-verbal de la réunion du comité de gérance tenue au siège social le 30 septembre 2003 à 11.00 heures*

Présences:

M. Miguel Reynders,

M. Dominique Fontaine.

Soit l'entière du Comité de gérance.

*Ordre du jour:*

Retrait des pouvoirs délégués.

*Résolutions*

Les gérants décident de retirer tous les pouvoirs délégués à M. Christophe Cahuzac, demeurant 55, rue du Vivier, B-6740 Fratin et décharge lui est donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal à 11.15 heures.

M. Reynders / D. Fontaine.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03512. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064972.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

**PELVIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 89.034.

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Patrick Pawlenko, commerçant, demeurant à D-54539 Palzem, 4, Bahnhofsstrasse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée PELVIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1.566 du 31 octobre 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89.034.

II. Le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Patrick Pawlenko, préqualifié.

Sur ce:

Monsieur Patrick Pawlenko a déclaré céder la totalité de ses parts, soit cent (100) parts sociales comme suit:

- quarante-neuf parts sociales (49) à Monsieur André Margue, serveur, demeurant à L-1221 Luxembourg, 167, rue de Beggen,

ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de soixante-six mille six cent quarante euros (EUR 66.640,-).

Le cédant déclare avoir reçu le prédit prix de vente de soixante-six mille six cent quarante euros (EUR 66.640,-) à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

- quarante-neuf parts sociales (49) à Monsieur Yves-Laurent Dockendorf, cafetier, demeurant à L-8323 Capellen, 1, avenue Grand-Duc Jean,

ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de soixante-six mille six cent quarante euros (EUR 66.640,-).

Le cédant déclare avoir reçu le prédit prix de vente de soixante-six mille six cent quarante euros (EUR 66.640,-) à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

- deux parts sociales (2) à Monsieur Jean-Claude Roob, moniteur sportif, demeurant à L-2410 Luxembourg, 214, rue Reckenthal,

ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de deux mille sept cent vingt euros (EUR 2.720,-).

Le cédant déclare avoir reçu le prédit prix de vente de deux mille sept cent vingt euros (EUR 2.720,-) à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

L'associé unique, Monsieur Patrick Pawlenko ainsi que Monsieur Yves-Laurent Dockendorf, agissant en sa qualité de gérant unique consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après ces cessions, les nouveaux associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence de tout ce qui précède l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. André Margue, serveur, demeurant à L-1221 Luxembourg, 167, rue de Beggen, quarante-neuf parts sociales,	49
2. Yves-Laurent Dockendorf, cafetier, demeurant à L-8323 Capellen, 1, avenue Grand-Duc Jean, quarante-neuf parts sociales	49
3. Jean-Claude Roob, moniteur sportif, demeurant à L-2410 Luxembourg, 214, rue Reckenthal, deux parts sociales	2
<b>Total: cent parts sociales</b>	<b>100.»</b>

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts.

Par conséquent l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou à cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné par l'assemblée générale des associés à la majorité des trois quarts.

En cas de refus d'agrément les autres associés seront tenus soit de présenter un autre acquéreur soit de racheter eux-mêmes les parts à vendre et ceci par priorité dans les proportions de leur participation.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.»

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Pawlenko, Y.-L. Dockendorf, J.-C. Roob, A. Margue, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2003, vol. 423, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2003.

U. Tholl.

(064571.3/232/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**PELVIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.034.

Statuts coordonnés suivant acte du 3 octobre 2003, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(064572.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**LA HAIE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 67.649.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00889 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

*Pour LA HAIE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(064786.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**TOL-SERVICE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 231.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.111.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2003 que la démission de Monsieur Jos Johan Swinnen en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 24 juin 2003 sans décharge, tous droits, moyens, dus et actions à son encontre étant expressément réservés.

La société DONCASTER SECURITIES LIMITED, domicilié Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est élu nouvel Administrateur. Elle terminera le mandat de l'Administrateur précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

D. C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03254. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064839.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064746.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064750.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064775.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064776.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064777.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064778.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064780.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064781.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(064782.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**NAPOS TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 15.359.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 100, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 25 août 2003.

- Monsieur Gérard Muller, économiste, Monsieur Fernand Heim, directeur financier et Monsieur Marc Schmit, chef comptable, tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Madame Kari McDowell, Monsieur Jay McDowell et Monsieur Richard Becker, avec effet au 25 août 2003.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064718.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.119.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the 23rd day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SONAE IMOBILIARIA EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE ASSET FUND LP INC represented by and acting through its general partner, SIERRA GP LIMITED, a company limited by shares organised under the laws of Guernsey and having its registered office at Butterfield House, The Grange, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands and being registered with limited liability under number 41.074 represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy received 22nd September 2003.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the tempo-

rary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

*Vis-à-vis* third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances (including without limitation investigating claims, causes or actions or other judicial proceedings and gathering evidence on behalf of the Company) and the representation of the Company as plaintiff or defendant in any judicial or other legal action in order to enforce and progress claims or defend claims on behalf of the Company and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight days prior to date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.



The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and three hundred Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The following person is named manager (with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

SONAE IMOBILIARA ASSET MANAGEMENT S.A.

Lugar Do Espido - Via Norte

4471-909 Maia Portugal

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2003.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SONAE IMOBILIARIA EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE ASSET FUND LP INC représenté par et agissant à travers son general partner, SIERRA GP LIMITED, une société limitée par actions, organisée sous les lois de Guernsey et ayant son siège social à Butterfield House, The Grange, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands et étant enregistrée avec une responsabilité limitée sous le numéro 41.074, représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration reçue le 22 septembre 2003.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée tes. sous la dénomination de SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances (incluant sans limitation des demandes investigatives, causes ou actions ou d'autres procédures judiciaires et des recherches de preuves pour le compte de la Société et la représentation de la Société comme demandeur ou défendeur dans toutes actions judiciaires ou légales pour rendre exécutoire et faire avancer des demandes ou défendre des demandes pour le compte de la Société) et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une

telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant (avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

SONAE IMOBILIARA ASSET MANAGEMENT S.A.

Lugar Do Espido - Via Norte

4471-909 Maia Portugal

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 janvier 2003.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 56, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

J. Elvinger.

(064609.3/211/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**ETABLISSEMENTS SINNER & CIE, Société à responsabilité limitée.****Capital social: 14.000,- EUR.**

Siège social: Howald, 37, Rangwee.

R. C. Luxembourg B 22.527.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064791.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**BARTOLDI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.****Capital social: 30.986,69 EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 61.671.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2003 que les démissions de Madame Annicka Gustafsson, Madame Annelie Hansson et Monsieur Christian Valentin en tant qu'Administrateurs sont acceptées.

La société PODIUM INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, Madame Anne Compère et Monsieur Dirk C. Oppelaar ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux Administrateurs. Ils termineront le mandat des Administrateurs précédents, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour extrait conforme

D. C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064841.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**NICANNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 96.168.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of September.

Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, private employee, residing in Howald,

by virtue of a proxy given on September 23rd, 2003;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, prenamed,

by virtue of a proxy given on September 23rd, 2003.

The two proxies shall be signed in the presence of the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of NICANNI INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Friday in June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2004.

2) The first general meeting will be held in the year 2005.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares. . . . .	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares. . . . .	500
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7,750,-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Simon Woodville Baker qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;

b) Miss Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, residing in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahren;

c) Mrs Kristina Nilsson, internet and organisation consultant CEO, born in Västerhaninge (Sweden) on November 10th, 1955, residing in S-113 27 Stockholm (Sweden), Vidargatan 2.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company TEMPLE AUDIT S.C., with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, employée privée, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2003;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2003.

Les deux procurations seront signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de NICANNI INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cinq cents actions .....	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cinq cents actions .....	500
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;

b) Mademoiselle Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen;

c) Madame Kristina Nilsson, internet and organisation consultant CEO, née à Västerhaninge (Suède), le 10 novembre 1955, demeurant à S-113 27 Stockholm (Suède), Vidargatan, 2.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société TEMPLE AUDIT S.C., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.



Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Moriot, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 octobre 2003, vol. 427, fol. 66, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 octobre 2003.

A. Weber.

(065434.3/236/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2003.

---

**DYNABRADE EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 14, rue Hiel Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 31.597.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé prise en date du 12 septembre 2003 que Monsieur Gionata Kissov, résidant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo a été nommé gérant technique de la société à partir du 15 septembre 2003 en remplacement de Monsieur Jack Bratanovic, résidant à D-54332 Wasserliesch, 23 Auf Periol, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064885.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.194.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 2003*

Le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Benjamin de Seille et Monsieur Michel Lardinois administrateurs-délégués, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

Conformément aux statuts, chaque administrateur-délégué a pouvoir d'engager seul la société.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

B. de Seille / M. Lardinois / S. Henin

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064853.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**ATHLIMA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.541.

—  
EXTRAIT

Avec effet immédiat, la société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, 3, Route d'Arlon a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 291, route d'Arlon, L-1150 Strassen.

Messieurs Georges Deitz, Benoît Schaus et Madame Sonja Linz ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société en date du 14 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064888.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**RASGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.352.

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RASGOR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7473 Schoenfels, 14, Kremesch Oicht,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 28 juin 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 79.352.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralf Rischner, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. Par conséquent l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, R. Rischner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 2003.

P. Decker.

(065254.3/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

**RASGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 2003.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(065258.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

**C.P.R. IMMO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.  
R. C. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société C.P.R. IMMO S.A.  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064799.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**OXYMETER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 50.823.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OXYMETER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 50.823, constituée suivant acte reçu le 29 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 27 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 60 (soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
- 2.- Modification afférente de l'article 3, premier paragraphe, des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Der Sitz der Gesellschaft ist Weiswampach.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, et avec effet rétroactif depuis le 3 avril 2003:

a) des administrateurs suivants:

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim (administrateur et administrateur-délégué), la société SELINE MANAGEMENT LTD et la société HALLO REX CORPORATION N.V.;

b) du commissaire aux comptes suivant:

la société EUROLUX MANAGEMENT S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer avec effet rétroactif depuis le 3 avril 2003:

a) comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Johannes C. Voesenek, administrateur de sociétés, demeurant à B-6987 Rendeux (Belgique), La Boverie, Chalet 277;

- la société ADMIVO, G.m.b.H., R. C. Diekirch B numéro 4.015, ayant son siège social L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot;

- la société GENERAL BUSINESS SUPPORT, G.m.b.H., R. C. Diekirch B numéro 4.251, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot;

b) comme nouvel administrateur-délégué:

Monsieur Johannes C. Voesenek, prénommé, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature;

c) comme nouveau commissaire aux comptes:

la société ISOMALUX, G.m.b.H., R. C. Diekirch B numéro 4.016, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée général ordinaire de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, vol. 140S, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

J. Elvinger.

(065072.3/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

#### **GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.370.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

*Pour la Société*

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064720.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

#### **GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.370.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

*Pour la Société*

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064725.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

#### **GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.370.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

*Pour la Société*

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064719.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

*Pour la Société*

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064717.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 59E, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 33.667.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064802.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**TREFILIERIES HAUTE FORET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6701 Grevenmacher, Z.I. Potaschbierg.  
R. C. Luxembourg B 39.500.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société TREFILIERIES HAUTE FORET S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064804.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.183.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 14 septembre 2003 que:

*Délibération*

Conformément à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 septembre 2003, le conseil d'administration nomme Monsieur Olivier Maes, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064878.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**CRA, CAMERON RAND ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.414.

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMERON RAND ASSOCIATES S.A., en abrégé CRA, ayant son siège social à L-7473 Schoenfels, 14, Kremesch Oicht, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 6 juillet 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 79.414.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralf Rischner, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. Par conséquent l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, R. Rischner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 2003.

P. Decker.

(065263.3/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

**CRA, CAMERON RAND ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 2003.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(065264.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

**CREACTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.  
R. C. Luxembourg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**SUN INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signatures.

(064842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**INVESTITRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.539.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signatures.

(064844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signatures.

(064846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**DELIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 59.471.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2003*

L'an deux mille trois, le 17 septembre à 14.00 heures.

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire les actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DELIGHT, S.à r.l., R.C. B Numéro 59.471, constituée par acte du notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbrück en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1997, page 23307, modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte du même notaire en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C de l'année 2002, page 20798.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Thierry Reisch, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Angelo Presti,

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franco Presti,

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste des présences et constate l'accomplissement des formalités prévues par la loi et les statuts.

La liste des présences, signée ne varietur par les actionnaires et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le Président expose ensuite que:

Il résulte de la liste des présences pré-mentionnée, dressée, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau que cinq cents parts (500) d'une valeur nominale de vingt quatre euros quatre vingt (24,80) chacune, représentant l'in-

tégralité du capital social de douze mille quatre cents (12.400,-) Euros sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur son ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Nouvelle répartition des parts sociales:

L'ancienne répartition des parts sociales de la société préqualifiée se répartisse comme suit:

Monsieur Angelo Presti .....	187,5 parts, soit	37,5 %
Monsieur Franco Presti .....	50 parts, soit	10 %
Monsieur Hervé Marc Gaspesch .....	137,5 parts, soit	27,5 %
Monsieur Patrick Topp. ....	75 parts, soit	15 %
Monsieur Marc Hobscheit .....	50 parts, soit	10 %
<b>Total .....</b>	<b>500 parts</b>	<b>100 %</b>

En date de ce jour, il a été décidé à l'unanimité entre associés que la nouvelle répartition des parts se compose comme suit:

Monsieur Angelo Presti .....	225 parts, soit	45 %	Signature
Monsieur Franco Presti .....	75 parts, soit	15 %	Signature
Monsieur Marc Hobscheit .....	0		Signature
Monsieur Patrick Topp. ....	125 parts, soit	25 %	Signature
Monsieur Hervé Marc Gaspesch .....	0		
Monsieur Philippe Gerard .....	75 parts, soit	15 %	Signature
<b>Total .....</b>	<b>500 parts</b>	<b>100 %</b>	

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14.30 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

T. Reisch / A. Presti / F. Presti

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Pour copie conforme

T. Reisch

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02142. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064886.3/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**BARRIQUE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.708.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2003.

*Pour BARRIQUE SAH*

J. Reuter

(064855.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**SINF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 79.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2003.

*Pour SINP S.A.H.*

J. Reuter

(064857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.



**PARTELCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.866.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 octobre 2003.

*Pour PARTELCOM S.A.*

J. Reuter

(064863.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**PARTELCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.866.

—  
Suite à l'Assemblée Générale tenue le 8 octobre 2003 et les nominations et reconductions y intervenues, suite à la mise à disposition par Monsieur Beat Lerch de son poste d'administrateur, les organes de la société PARTELCOM Société Anonyme sont constitués comme suit pour une nouvelle période de 6 ans conformément à l'article 7 des statuts:

*Le Conseil d'Administration*

*Administrateur-délégué*

M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, Luxembourg;

*Administrateurs*

M. Bertrand Liotard-Vogt, gestionnaire de fortune, demeurant à Uerikon, Suisse;

M. Georges Reuter, employé privé, demeurant à Strassen, Luxembourg;

*Le Commissaire*

M. Marc Steines, comptable, demeurant à Sanem, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*L'administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02139. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064872.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**CLEARWATER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.553.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2003.

*Pour CLEARWATER, S.à r.l.*

J. Reuter

(064860.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**LUNETTERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mendsdorf.  
R. C. Luxembourg B 72.848.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2003.

*Pour LUNETTERIE, S.à r.l.*

J. Reuter

(064861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**LUX MEDIA S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. LUX MEDIA PRINT A.G.).**  
Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
H. R. Diekirch B 92.718.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfundzwanzigsten September.  
Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft LUX MEDIA PRINT A.G., mit Sitz zu Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Firmenregister zu Diekirch unter Nummer B 4.795, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 8. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 571 von 6. August 1998 und ihre Statuten wurden abgeändert gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 27. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1285 von 5. September 2002 und gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 1. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 449 von 24. April 2003.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Nico Simon, Notarschreiber, wohnhaft zu Weiswampach.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, die Schriftführerin, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmässig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkte:

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft und Abänderung des ersten Artikels.

2.- Abänderung des vierten Artikels.

3.- Abberufung eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds.

4.- Abberufung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wird nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft in LUX MEDIA S.A. zu ändern.

Demgemäss wird Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:

«Unter der Bezeichnung LUX MEDIA S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

«Zweck der Gesellschaft sind Finanzdienstleistungen und Vermittlung von Geschäftsverbindungen, Kooperationen und spezifischen Informationen, desweiteren auch die Vermittlung von Unternehmensankäufen und -verkäufen.

Beratungen und Dienstleistungen im Gesundheitswesen wie Analyse, Planung, Projektarbeit und Abschluss für Krankenkassen, Kostenträger, Krankenhäuser, Ärzte, ambulante Einrichtungen und Pflegeheime.

Die Gesellschaft kann sämtliche Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und alle Geschäfte gleichwelcher Art, ob Handels-, Industrie- und Finanzgeschäfte, sowohl im Zusammenhang mit beweglichen als auch mit unbeweglichen Gütern tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen zu fördern vermögen.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, Herrn Rüdiger Gussmann von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied abuberufen und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Die Versammlung ernennt Herrn Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait, zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung des Jahres 2007.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, Herrn Guy Müller von seiner Funktion als Kommissar abuberufen und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Die Versammlung ernennt Herrn Philippe Moncousin, Privatbeamter, wohnhaft zu B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette, zum Kommissar bis zur Generalversammlung des Jahres 2007.

*Kosten und Gebühren*

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf neunhundert-siebzig (970,-) EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, N. Simon, Ch. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 2003, vol. 425, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. Oktober 2003.

U. Tholl.

(902520.4/232/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

---

**LUX MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 92.718.

Statuts coordonnés suivant acte du 25 septembre 2003, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(902521.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

---

**MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Kleinbettingen, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 5.455.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à Kleinbettingen, (R.C. B N° 5.455), constituée sous la dénomination MULLER FRES, S.à r.l., en date du 1<sup>er</sup> janvier 1941, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 mai 2003, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacky Fell, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Damgé, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, bureau de Diekirch, section B, sous le numéro 1.406, la société absorbante, et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 5.455, la société absorbée, et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Décision de fusionner les sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A. et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. par voie d'absorption de cette dernière société par NONNEMILLEN S.A. étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, rien excepté ni réservé, soit transféré à NONNEMILLEN S.A. par voie d'apport.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'apport de fusion sera rémunéré par 1.612.903 actions nouvelles de NONNEMILLEN S.A. d'une valeur nominale de 20 chacune, entièrement libérées et jouissant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 des mêmes droits et avantages que les actions existantes de cette société.

Lesdites actions seront émises à la suite d'une augmentation du capital de NONNEMILLEN S.A. à concurrence de 32.258.060 pour être attribuées proportionnellement aux actionnaires de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. Les actions nouvelles seront nominatives. La différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions émises en contrepartie, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, soit 15.179.238,53, sera affectée au poste «Perte de fusion». Comme la société absorbée a 25.799 actions de la société absorbante d'une valeur comptable de 25.320,65, celles-ci seront annulées moyennant réduction du capital de la société absorbante de 515.980. Le bénéfice résultant de cette annulation, soit 490.659,35, sera affecté au crédit du poste «Perte de fusion», portant ainsi la perte de fusion à 14.688.579,18.

3. La fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires de NONNEMILLEN S.A.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent le 21 mai 2003, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un expert indépendant pour chacune des sociétés qui fusionnent à savoir Monsieur Carlo Damgé, Réviseur d'Entreprises, à Luxembourg pour la société absorbante et INTERAUDIT, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, pour la société absorbée.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, bureau de Diekirch, sous la section B numéro 1.406 et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 5.455, et les autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen d'INTERAUDIT, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg pour la société absorbée.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide la fusion entre les sociétés NONNEMILLEN S.A. et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. par voie d'absorption de cette dernière société par NONNEMILLEN S.A. étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, rien excepté, ni réservé, est transférée à NONNEMILLEN S.A. par voie d'apport, sous réserve de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NONNEMILLEN S.A précitée.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'apport de fusion sera rémunéré par un million six cent douze mille neuf cent trois (1.612.903) actions nouvelles de NONNEMILLEN S.A. d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, entièrement libérées et jouissant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 des mêmes droits et avantages que les actions existantes de cette société.

Lesdites actions seront émises à la suite d'une augmentation du capital de NONNEMILLEN S.A. à concurrence de trente-deux millions deux cent cinquante-huit mille soixante euros (EUR 32.258.060,-) pour être attribuées proportionnellement aux actionnaires de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. Les actions nouvelles seront nominatives. La différence entre l'actif net apporté sur le montant nominal de l'augmentation de capital, soit un montant de quinze millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit euros cinquante-trois cents (EUR 15.179.238,53), sera affecté au poste «Perte de fusion».

Comme la société absorbée a vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix neuf (25.799) actions de la société absorbante d'une valeur comptable de vingt-cinq mille trois cent vingt euros soixante-cinq cents (EUR 25.320,65), celles-ci seront annulées moyennant réduction du capital de la société absorbante de cinq cent quinze mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 515.980). Le bénéfice résultant de cette annulation, soit quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-neuf euros trente-cinq cents (EUR 490.659,35), sera affecté au crédit du poste «Perte de fusion», portant ainsi la perte de fusion à quatorze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros dix-huit cents (EUR 14.688.579,18).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que la fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires de NONNEMILLEN S.A.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à la somme de sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Fell, C. Damgé, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 890, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061887.3/207/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

---

**EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(064472.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.063.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 mai 2003 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs

- Francis Coulon

DEXIA BANQUE PRIVÉE (SUISSE), Rue de Jargonant 2, CH-1211 Genève 3

- Jean Bodoni

EXPERTA CORPORATE & TRUST SERVICES S.A. LUXEMBOURG, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2004.

L'Assemblée a également nommé à la fonction d'administrateur Messieurs

- Paul Heiser

DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ) 48 Beethovenstrasse, CH-8039 Zürich

- Americo Bortuzzo

DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ) 48 Beethovenstrasse, CH-8039 Zürich

et Madame

- Silvia Krämer (épouse Baumgartner)

DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ) 48 Beethovenstrasse, CH-8039 Zürich

pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2004.

Par ailleurs, l'assemblée a nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour la même période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPERTA MANAGEMENT A.G.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064470.3/1126/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**MONEYLIFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 96.010.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né à Namur, le 21 janvier 1963, demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nievelles.

2) Monsieur Jean Pierre Berckmans, administrateur de sociétés, né à Lubumbashi, le 27 juillet 1955, demeurant à B-1780 Wemmel, 149/B3, Chaussée de Bruxelles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MONEYLIFT S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités d'apport d'affaires à divers bureaux de comptabilité et/ou de réviseurs. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et le conseil en développement d'entreprises. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié . . . . .	50 actions
2) Monsieur Jean Pierre Berckmans, préqualifié . . . . .	50 actions
Total: . . . . .	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent dix euros (1.410,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Pierre Berckmans, préqualifié,
  - b) Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié,
  - c) Madame Nicole Maeck, administrateur de sociétés, née à Berchem-St.-Agathe (B), le 11 novembre 1942, demeurant à L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme D.B.M.G. S.A., (R.C. B 71.759), avec siège à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jean Pierre Berckmans, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stiernon, J.P. Berckmans, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003, vol. 890, fol. 98, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(062328.3/207/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**INVESCO GT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.457.

Suite à la démission de M. Riccardo Ricciardi de ses fonctions d'administrateur en date du 30 avril 2003 et à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2003 de renouveler les mandats des administrateurs en place. Le conseil se compose dès lors comme suit:

Monsieur Joseph Beashel, Chief Executive Officer, INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD., 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland

Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu, Chief Executive Officer, INVESCO CE S.A., 48, rue de la Vallée, B-1050 Bruxelles

Maître Jacques Elvinger, Avocat, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Monsieur Andrew Lo, Chief Executive Officer, INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LTD., 12/F Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour INVESCO GT FUND

SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064463.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**LUNE D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, place E. Zinnen.

R. C. Luxembourg B 96.013.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Wei Zhan, cuisinier-gérant, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, et son épouse;

2.- Guoping Pan, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 août 1979, demeurant ensemble à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LUNE D'ORIENT, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Soleuvre.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation du prix de rachat.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Wei Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux, cinquante parts . . . . .	50
2.- Guoping Pan, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 août 1979, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4405 Soleuvre, 6, place E. Zinnen.

- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Wei Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 6 novembre 1976, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux, gérant administratif;

2.- Guoping Pan, gérante de société, née à Zhejiang (Chine), le 6 août 1979, demeurant à L-1346 Luxembourg, 5, rue de Clervaux, gérante administrative;

3.- Chunju Pan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 8 mars 1962, demeurant à L-4709 Pétange, 26, rue Adolphe, gérant technique.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à concurrence de la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros, et par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs au delà de cette somme.



Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub 'objet social' respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Zhan, G. Pan, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2003, vol. 879, fol. 68, case 5. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 octobre 2003.

F. Molitor.

(062332.3/223/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., Société Anonyme,  
(anc. NONNEMILLEN S.A.).**

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 95.097.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, route de Luxembourg, (R.C. B n° 1.406), constituée suivant acte notarié, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 31 juillet 1985. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, page 35866/2001. (ci-après «la Société»).

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacky Fell, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Damgé, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, bureau de Diekirch, section B, sous le numéro 1.406, la société absorbante, et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5.455, la société absorbée, et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Décision de fusionner les sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A. et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. par voie d'absorption de cette dernière société par NONNEMILLEN S.A., étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, rien excepté ni réservé, soit transféré à NONNEMILLEN S.A. par voie d'apport.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

3. En vue de la réalisation de cette fusion, NONNEMILLEN S.A. augmentera son capital à concurrence de 32.258.060,- pour le porter de 516.000,- à EUR 32.774.060,- par la création de 1.612.903 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20 chacune, entièrement libérées et jouissant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Attribution proportionnelle, en rémunération de cet apport, des 1.612.903 actions nouvelles aux actionnaires de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. Les actions nouvelles seront nominatives.

5. Affectation au poste «Perte de fusion» de la société de la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions émises en contrepartie, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, soit 15.179.238,53.

6. Comme le patrimoine de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. comprend 25.799 actions de NONNEMILLEN S.A. d'une valeur comptable de 25.320,65, qui deviendront actions propres à la suite de la fusion, NONNEMILLEN S.A. réduira son capital à concurrence de 515.980,- pour le porter de 32.774.060,- à 32.258.080,- et annulera les 25.799 actions propres. Le bénéfice résultant de cette annulation, soit 490.659,35, sera affecté au crédit du poste «Perte de fusion», portant ainsi la perte de fusion à 14.688.579,18.

7. Adoption par la société NONNEMILLEN S.A. de la dénomination MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. et modification subséquente de l'article afférent des statuts.

8. Transfert du siège de L-6401 Echternach, route de Luxembourg, à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin.

9. Refonte totale des statuts.

10. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.

11. Nominations de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

12. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent le 22 mai 2003, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un expert indépendant pour chacune des sociétés qui fusionnent à savoir Monsieur Carlo Damgé, Réviseur d'Entreprises, à Luxembourg pour la société absorbante et INTERAUDIT, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à Luxembourg pour la société absorbée.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés anonymes NONNEMILLEN S.A., ayant son siège social à L-6401 Echternach, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, bureau de Diekirch, sous la section B numéro 1.406 et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 5.455, et les autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de Monsieur Carlo Damgé, Réviseur d'Entreprises, à Luxembourg, pour la société absorbante.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide la fusion des sociétés NONNEMILLEN S.A. et MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. par voie d'absorption de cette dernière société par NONNEMILLEN S.A., étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003, rien excepté, ni réservé, est transférée à NONNEMILLEN S.A. par voie d'apport. Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'assemblée constate que suite à la décision de fusion ci-dessus actée ainsi qu'à la décision concordante prise par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée antérieurement aux présentes, la fusion telle que décrite ci-dessus se trouve ainsi réalisée et entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- b) les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;
- c) la société absorbée cesse d'exister;
- d) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide dans le cadre de la réalisation de cette fusion, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux millions deux cent cinquante-huit mille soixante euros (EUR 32.258.060,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000,-) à trente-deux millions sept cent soixante-quatorze mille soixante euros (EUR 32.774.060,-) par la création et l'émission de un million six cent douze mille neuf cent trois (1.612.903) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, jouissant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert à titre universel de tous les actifs et passifs de la société absorbée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la société absorbante, étant précisé que la société absorbante reprend à son compte du point de vue comptable toutes les opérations réalisées par la société absorbée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'Assemblée décide qu'en rémunération du transfert par la société absorbée de tous ses actifs et passifs à la société absorbante, les un million six cent douze mille neuf cent trois (1.612.903) actions nouvelles se trouvent entièrement libérées et sont attribuées aux actionnaires de la société absorbée contre annulation des actions nominatives inscrites au registre de cette dernière société, dans la proportion de un million six cent douze mille neuf cent trois (1.612.903) actions de NONNEMILLEN S.A. pour dix neuf mille six cent trente-trois (19.633) actions de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A.

Les nouvelles actions de NONNEMILLEN S.A. ainsi attribuées seront nominatives.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'affecter la différence entre la valeur nette comptable de l'apport au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (EUR 17.078.821,47) et le montant nominal de l'augmentation du capital (EUR 32.258.060), soit quinze millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit euros cinquante-trois Cents (EUR 15.179.238,53) à un poste «Perte de fusion».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée charge le conseil d'administration de la société absorbante d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la société absorbante au nom des actionnaires de la société absorbée au prorata du nombre d'actions qu'ils y détiennent à ce jour.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quinze mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 515.980,-) pour le porter de trente-deux millions sept cent soixante-quatorze mille soixante euros (EUR 32.774.060,-) à trente-deux millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 32.258.080,-) par l'annulation de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (25.799) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune de NONNEMILLEN S.A. détenues avant la fusion par MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. et entrées dans le patrimoine de NONNEMILLEN S.A. à la suite de la fusion.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice résultant de l'annulation des actions, soit quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-neuf euros trente-cinq cents (EUR 490.659,35) au crédit du poste «Perte de fusion», portant ainsi la perte de fusion à quatorze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros dix-huit cents (EUR 14.688.579,18).

*Huitième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article des statuts relatif au capital est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. relatif au capital (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 32.258.080,-) représenté par un million six cent douze mille neuf cent quatre (1.612.904) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.»

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter la dénomination de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. et de modifier en conséquence la première phrase de l'article des statuts relatif à la dénomination et au siège social qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. relatif à la dénomination et au siège social (première phrase).** Il existe une société avec la dénomination MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A.»

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège de L-6401 Echternach, route de Luxembourg, à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article des statuts relatif à la dénomination et au siège social qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Son siège est établi à Kleinbettingen.»

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société avec la dénomination de MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. Son siège est établi à Kleinbettingen. Il pourra être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Le durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de moulins industriels, ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales et/ou financières se rattachant à son objet ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 32.258.080,-) représenté par un million six cent douze mille neuf cent quatre (1.612.904) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives à moins d'une décision contraire de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Un droit de rachat est réservé à la société. Les actionnaires disposent également d'un droit de préemption des actions à céder.

Tout actionnaire qui projette de céder tout ou partie de ses actions devra préalablement et par lettre recommandée faire connaître au conseil d'administration les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le nombre d'actions à céder et le prix convenu.

Le conseil d'administration est tenu de porter l'autorisation de la cession à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale qui devra se réunir au plus tard dans le délai de deux mois à compter de la déclaration faite par le cédant.

Durant ce délai, les bénéficiaires du droit de préemption, informés par le conseil d'administration du projet de cession, auront à déclarer s'ils entendent exercer le droit qui leur est conféré en payant un prix au moins égal à celui de la cession projetée. A défaut d'entente sur le prix, il est de convention que le prix sera calculé sur la base du bilan moyen des trois dernières années.

Si dans le délai de deux mois les bénéficiaires n'ont pas usé de leur droit de préemption, l'assemblée générale aura à se prononcer sur l'agrément ou le rejet de la cession.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession, même aux adjudications publiques, en vertu d'ordonnance de justice. Sont assimilées à la cession: la mise en gage et la constitution d'usufruit d'actions.

**Art. 5.** Les actions sont transmissibles pour cause de décès suivant le principe et les modalités fixés par l'article précédent. Il en est de même en ce qui concerne le partage entre les héritiers d'actionnaires décédés.

Si l'assemblée générale refuse d'accorder son consentement à la transmission d'actions aux héritiers ou aux bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles d'un actionnaire décédé, ceux-ci seront obligés de les offrir, en se conformant aux prescriptions relatives au droit de préemption édicté à l'article précédent.

L'actionnaire décédé est considéré comme cédant aux termes de l'article précédent.

L'indemnité à payer par les bénéficiaires est fixée conformément aux prescriptions à l'article précédent.

**Art. 6.** Les cessions, les transmissions pour cause de décès, les mises en gage et les constitutions d'usufruit d'actions doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé en conformité de l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 9.** L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes ou réviseurs.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Douzième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes, de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats et de nommer à leur place et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

comme administrateurs:

- Monsieur Edmond Muller, Directeur-Général, né à Luxembourg, le 8 mai 1950, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 17, rue de Kahler;

- Monsieur Jacques Muller, retraité, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1928, demeurant à L-8264 Mamer, 19, Roude Wee;

- Monsieur Jeannot Graul, directeur, né à Luxembourg, le 14 décembre 1941, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 17, rue Robert Schuman;

comme commissaire aux comptes:

- la société REVILUX, avec siège à L-2018 Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 25.549);

comme administrateur-délégué:

- Monsieur Edmond Muller, préqualifié.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente fusion à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Fell, C. Damgé, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 890, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061892.3/207/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

**LA MER DU NORD S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fussekaul.

R. C. Luxembourg E 161.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf août.

Ont comparu:

1.- Madame Isabelle Pirson, épouse de Monsieur Epps Daniel, employée privée, demeurant à L-9158 Heiderscheid, rue Fussekaul 3;

2.- Monsieur Daniel Epps, comptable, demeurant à L-9158 Heiderscheid, rue Fussekaul 3.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LA MER DU NORD SCI, société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Heiderscheid.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Isabelle Epps-Pirson, prénommée, cinquante parts sociales ..... 50

2. Monsieur Daniel Epps, prénommé, cinquante parts sociales ..... 50

Total: cent parts sociales ..... 100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Madame Isabelle Pirson, surnommée, et Monsieur Epps Daniel, surnommé.

La société est engagée par la signature individuelle des gérants sauf dans les cas suivants où les gérants doivent obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des associés donné à l'unanimité:

- acheter et vendre des immeubles,
- contracter des prêts,
- consentir des hypothèques.

3. L'adresse de la société est fixée à:  
L-9158 Heiderscheid, rue Fussekaul 3.

Dont acte, fait et passé à Heiderscheid, le 29 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00775. – Reçu 35 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062245.3/503/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

---

**TUILERIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.241.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**STILL PETIT PALAIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 79.356.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 76.279.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2003 que:

1. Les démissions avec décharge pleine et entière de leur fonction d'Administrateurs de:

- Monsieur Carlo Dax
- Monsieur Klaus Gollhofer

ont été acceptées.

2. Ont été nommés en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois;
- Madame Laurence Thonon, employée privée, née le 12 juin 1973 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2006.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 octobre 2003 que:

- Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, a été nommé Administrateur-Délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle conformément à l'article 7 des statuts de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064602.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**KOROC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 96.014.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des «International Business Companies» des British Virgin Islands sous IBC n° 341483 - Isle of Man,

ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, auditeur interne, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 8 septembre 2003,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 septembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KOROC INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 septembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.



Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, seize actions. . . . .	16
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, seize actions . . . . .	16
Total: trente-deux actions. . . . .	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 21 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2003, vol. 890, fol. 100, case 4. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pétange, le 19 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(062333.3/207/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 51.998.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2003*

La séance est ouverte à 17.00 heures.

Présences:

Monsieur Claude Bernard, il représente 490 parts sur 500 parts

Monsieur Bruno Georges, employé de BOONS, S.à r.l.

Monsieur Gilbert Bernard, secrétaire de l'Assemblée

Après délibération, l'Assemblée constate et décide:

1. Monsieur Bruno Georges est nommé gérant technique avec effet immédiat.

2. Monsieur Claude Bernard est nommé gérant administratif avec effet immédiat.

3. Monsieur Claude Bernard demeurant 9, rue Beck, L-1222 Luxembourg cède 1 part à

Monsieur Bruno Georges demeurant 166, rue de Reckenthal L-2410 Luxembourg qui à son tour accepte la décision

4. La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

- Monsieur Claude Bernard .....	489 part sociales
- Monsieur Romain Mohr .....	10 part sociales
- Monsieur Bruno Georges .....	1 part sociale
	<hr/>
	500 part sociales

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Luxembourg, le 28 septembre 2003.

B. Georges / C. Bernard.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02393. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064453.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**GETRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**RUEGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.740.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064441.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**RUEGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064445.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**RUEGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(064442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.302.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064797.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.302.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064794.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.302.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064792.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.302.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064789.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.302.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05273, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064787.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BICKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Merttert, 51, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.302.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

*Pour la société BICKEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(064785.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R. C. Diekirch B 5.976.

*Réunion du Conseil d'Administration de la société*

En date du 30 décembre 2002 étaient réunis au siège social de la société, 6, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols, cela à 17.00 heures, les personnes suivantes:

Madame Pletinckx Chantal, domiciliée Chemin des Douaniers 6 à L-9647 Doncols, administrateur-délégué;

Monsieur Van Hauwaert Didier, domicilié Chemin des Douaniers 6 à L-9647 Doncols, administrateur;

La société CPEL SOPARFI S.A. ayant son siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par Monsieur Gerard son administrateur-délégué;

Dame Pletinckx préside et nomme comme secrétaire Monsieur Van Hauwaert Didier, qui accepte.

La présidente explique qu'il y a deux points à l'ordre du jour, à savoir:

1) Démission comme administrateur de la société CPEL SOPARFI S.A. représentée par Monsieur Gerard, domicilié Maison 14 à L-9743 Crendal.

Après délibération, la démission est acceptée à l'unanimité. La présidente remercie la société pour le travail réalisé.

La société terminera son exercice le 31 décembre 2002. Est appelé aux fonctions d'administrateur pour terminer le mandat de la société CPEL SOPARFI S.A., Monsieur Tilman Yvan, domicilié 6, Chemin des Douaniers à L-9647 Doncols. La prochaine Assemblée Générale aura à valider cette décision.

Monsieur Tilman prendra les responsabilités d'administrateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

2) Confirmation de Madame Pletinckx Chantal dans sa fonction d'Administrateur-Déléguée.

Tout ce qui précède est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17.20 heures.

Après avoir rédigé le présent procès-verbal, le secrétaire en fait lecture et les administrateurs présents l'approuvent par signature.

Le tout en lieu et date comme à l'entête.

Signature / Signature

La Présidente / Le secrétaire

Monsieur Gerard par délégation pour la société CPEL SOPARFI S.A.

Signature

L'Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2003, réf. DSO-AD00119. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902526.4/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 octobre 2003.

**BALFOUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.729.

Par acte du 1<sup>er</sup> octobre 2003, le Liquidateur de la société BALFOUR LUXEMBOURG S.A., Arzu Aktas, demeurant à Luxembourg, L-1661, 47, Grand-rue, a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

A. Aktas

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03409. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064478.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**SOBALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 62.000,- EUR.**

R. C. Luxembourg B 83.072.

La société FIDALUX S.A. dans les bureaux de laquelle la société à responsabilité limitée SOBALL, S.à r.l., avait fait élection de son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège social de ladite société.

La convention de domiciliation conclue entre la société SOBALL, S.à r.l. et FIDALUX S.A. le 4 juillet 2001 dont extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 19 décembre 2001, prend fin, avec effet immédiat, au 6 octobre 2003.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064838.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital: USD 2.553.357.950,-.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.646.

—  
EXTRAIT

Suite au rachat des actions préférentielles rachetables de CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, en date du 22 septembre 2003, 33.115.279 parts de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., que détenait CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, ont été distribuées à C.P. PFIZER PHARMACEUTICALS C.V. et PFIZER PHARMACEUTICALS B.V.

Les associés de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., sont, au 22 septembre 2003, les suivants:

- C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V. (représentée par ses associés commandités, Pfizer Manufacturing LLC et Pfizer Production LLC), détenant 31.852.596 parts;

- PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., détenant 19.120.210 parts.

*Pour PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.*

BONN SCHMITT STEICHEN

*Mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03326. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064824.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**BURNSIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 111.800,- EUR.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Bechler.

R. C. Luxembourg B 69.347.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AJ03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BURNSIDE, S.à r.l.*

Signature

*Gérant*

(064875.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**STRATEGO TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.625.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 30 septembre 2003 à 11.30 heures*

Présences:

M. Miguel Reynders,

M. Dominique Fontaine,

M. Herbert Grossmann.

Soit l'entièreté du Conseil d'Administration.

*Ordre du jour:*

Retrait des pouvoirs délégués.

*Résolutions*

Le Conseil d'Administration décide de retirer tous les pouvoirs délégués à M. Christophe Cahuzac, demeurant 55, rue du Vivier, B-6740 Fratin et décharge lui est donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal à 11.45 heures.

M. Reynders / D. Fontaine / H. Grossmann.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03511. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064976.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

**MELIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 88.086.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 octobre 2003 que Monsieur Manuel Ma-laure, pilote, demeurant à 3, rue Bachaumont à F-75002 Paris, a été nommé Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064883.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

---

**HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.915.

—  
*Extrait de la décision des associés du 19 septembre 2003*

En date du 19 septembre 2003, les associés de la société HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l. ont accepté la démission de M. Frederick Lambert-Olsson avec effet immédiat. Le Conseil de Gérance se compose désormais de:

- Mme Asa Blendow, Gérant B;

- M. Benoît Nasr, Gérant A.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l.

B. Nasr

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065003.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

**HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.915.

—  
*Extrait du contrat de vente de parts sociales du 22 septembre 2003*

Entre:

M. Bertil Hult, Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne,

ci-après dénommé «l'Acheteur», et

M. Edward Hult, Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, propriétaire de 50 parts sociales,

ci-après dénommé «le Vendeur».

Le Vendeur vend et transfère irrévocablement à l'Acheteur, qui accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, un total de 32 parts sociales.

Pour HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l.

B. Nasr

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065007.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

**HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.915.

—  
*Extrait du contrat de vente de parts sociales du 22 septembre 2003*

Entre:

M. Philip Hult, 39A, Aigburth, 12, Tregunter Path, Mid Levels, Hong Kong A,

ci-après dénommé «l'Acheteur», et

M. Maximilian Hult, Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, propriétaire de 50 parts sociales,

ci-après dénommé «le Vendeur».

Le Vendeur vend et transfère irrévocablement à l'Acheteur, qui accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, un total de 18 parts sociales.

*Pour HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l.*

B. Nasr

*Gérant A*

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01563. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065009.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

**HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.915.

---

*Extrait du contrat de vente de parts sociales du 22 septembre 2003*

Entre:

M. Bertil Hult, Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne,

ci-après dénommé «l'Acheteur», et

M. Maximilian Hult, Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, propriétaire de 32 parts sociales,

ci-après dénommé «le Vendeur».

Le Vendeur vend et transfère irrévocablement à l'Acheteur, qui accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, un total de 14 parts sociales.

*Pour HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l.*

B. Nasr

*Gérant A*

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01561. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065011.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---

**HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.915.

---

*Extrait du contrat de vente de parts sociales du 22 septembre 2003*

Entre:

M. Bertil Hult, Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne,

ci-après dénommé «l'Acheteur», et

M. Alexander Hult, Erik Dahlbergs Allé 11A, S-11520 Stockholm, propriétaire de 50 parts sociales,

ci-après dénommé «le Vendeur».

Le Vendeur vend et transfère irrévocablement à l'Acheteur, qui accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, un total de 32 parts sociales.

*Pour HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l.*

B. Nasr

*Gérant A*

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01564. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065014.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

---